

**ECAM
LaSalle**



**Faire sens,
faire ensemble**

TAXE D'APPRENTISSAGE 2026



[SOUTENIR] ECAM LASALLE

Depuis 1900, ECAM LaSalle forme des ingénieurs et techniciens capables de **construire des réponses concrètes et collectives face aux grandes mutations** digitales, technologiques, sociales, économiques et environnementales.

ECAM LaSalle fait **le choix de la singularité** : celle d'une école qui forme en faisant, et toujours en faisant ensemble.

FAIRE SENS

C'est former de futurs ingénieurs et techniciens conscients des enjeux sociétaux, avec de solides connaissances techniques, mais aussi avec **des valeurs et un savoir-être reconnu par les entreprises.**

FAIRE ENSEMBLE

C'est avec l'ensemble de ses partenaires (académiques, entreprises, internationaux et alumni) que l'école place **l'interaction, la coopération et le « faire ensemble » au cœur de son modèle.**



Pour accompagner ces ambitions, ECAM LaSalle investit régulièrement dans **des équipements de pointe, au service d'une pédagogie du « Faire »** : les étudiants apprennent en faisant par des projets concrets, mises en situation réelles et expérimentations...

La taxe d'apprentissage que nous percevons contribue à leur financement. Elle constitue un soutien essentiel pour notre école.

En 2026, les projets de l'école

Cette année, nos chantiers prioritaires concernent le **bien-être étudiant** ainsi que **l'évolution des plateformes pédagogiques** :

- Équipements sports et santé pour les étudiants
- Plateforme pour l'Institut de la Transformation Climat
- Équipements de production industrielle

VERSER LA TAXE À ECAM LASALLE

CALENDRIER 2026

OUVERTURE DE LA PLATEFORME

À partir du **26 mai** : ouverture de SOLTéA aux employeurs

1^{ÈRE} PÉRIODE DE RÉPARTITION DU 26 MAI AU 21 AOÛT

À partir du **1er septembre** : 1^{er} virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

2^{ÈME} PÉRIODE DE RÉPARTITION DU 3 SEPTEMBRE AU 21 OCTOBRE

À partir du **5 novembre** : 2^{ème} virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

FONDS NON RÉPARTIS

À partir du **26 novembre** : versement des fonds non répartis par voie réglementaire

Vous pouvez choisir de flécher votre solde de taxe d'apprentissage à :

ECAM LaSalle | Code UAI : 0690194L ; SIRET : 779 883 446 00014

OU

Une ou plusieurs formations de notre école

RNCP40535 : Ingénieur diplômé d'ECAM LaSalle

RNCP36054 : Ingénieur diplômé ECAM LaSalle spécialité mécanique et génie électrique

RNCP40536 : Ingénieur diplômé de l'ECAM, spécialité génie industriel et mécanique en partenariat avec l'ITII de Lyon

RNCP40537 : Ingénieur diplômé d'ECAM, spécialité énergétique en partenariat avec l'ITII de Lyon

RNCP 36118 : Ingénieur diplômé ECAM LaSalle, spécialité Systèmes Numériques et Génie Industriel, en partenariat avec le CFA numiA

RNCP37613 : Manager de l'Amélioration Continue



ECAM LaSalle en quelques chiffres :

126 années d'innovation et **de collaboration**
avec les entreprises

2 000
étudiants

450
ingénieurs
diplômés /an

10 000
diplômés
dans le monde

300
alternants

600
stages effectués
chaque année

7 formations :
ingénieurs, bachelor, masters spécialisés

Verser votre taxe d'apprentissage à ECAM LaSalle,

c'est renforcer vos liens avec notre école
et participer activement à la formation d'ingénieurs et de techniciens :

- Polyvalents et innovants,
- Agiles dans des contextes multiculturels,
- Responsables et engagés pour une société durable.

MERCI

DE VOTRE SOUTIEN

VOTRE CONTACT TAXE D'APPRENTISSAGE

Manuel MAGGIORE : ta@ecam.fr - 04 72 77 06 44



ECAM LaSalle - campus de Lyon
40 montée Saint Barthélémy - 69005 Lyon
www.ecam.fr

Suivez-nous sur nos réseaux !

